

## Règles de vie de l'internat

6h45	Réveil
7h10-7h45	Self
17h45	Fin des cours
18h25-18h35	Dernier portail, rentrée des élèves internes
18h50-19h35	Self
Fin du self-19h45	Pause fumeur
19h45-20h45	Activité
22h00	Extinction des lumières

L'internat est soumis aux mêmes règles qu'en journée, aussi tout **retard ou absence devra être signalé(e) et justifié(e).**

Il est demandé aux élèves internes d'être impérativement présents dans l'établissement à 18h35.

Une armoire, un bureau, un lit avec un matelas sont déjà fournis dans la chambre d'internat. Les élèves doivent amener un drap housse (90x190), une couette, un oreiller, leurs affaires de toilettes pour la semaine et un cadenas pour leur armoire.

Les élèves internes doivent déposer leur(s) médicament(s) et leur(s) ordonnance(s) à l'infirmerie. **Aucun interne ne peut disposer de médicament(s) à l'internat sans autorisation du service infirmier.**

La « pause » fumeur n'est qu'une tolérance, qui pourra à tout moment être supprimée si un élève ne respecte pas les règles de l'internat.

Les déplacements inter-étages sont interdits, tous les élèves doivent être présents à leur étage respectif à 20h45 (fin de l'activité).

A partir de 22h, les élèves devront respecter le silence, et afin de garantir le repos de tous les internes et le bon fonctionnement de l'internat, l'utilisation des téléphones portables est interdite entre 22 h 00 et 7 h 00.

À 22 h 00, les téléphones portables devront être éteints et déposés dans un rangement sécurisé prévu à cet effet dans la chambre du surveillant. Ils seront restitués aux élèves à partir de 7 h 00.

Tout manquement à cette règle pourra donner lieu à une mesure éducative ou à une sanction disciplinaire prévue par le présent règlement intérieur.

Le bâtiment de l'internat est protégé par des alarmes incendie, tout élève qui aura provoqué le déclenchement intempestif de cette alarme sera sanctionné.

Les locaux et matériels (chambre, salle de bain, salle de sport, salles de jeux, salles d'études) sont mis à disposition et nettoyés tous les jours pour le bien être des élèves. Aussi il est demandé à ces derniers de respecter l'environnement de l'internat, le travail des agents de l'établissement et des AED. Tout affichage dans les chambres (Posters...) sont tenus de l'être avec de la patafix, ou autre moyen n'endommageant pas les murs ! Les chambres étant aménagées à des fins de sécurité incendie, le mobilier et les matelas ne doivent pas être déplacés.

**Toute dégradation fera l'objet d'une facturation.**

Tout manquement au respect des règles de vie commune, à la propreté ou aux horaires de l'internat pourra entraîner une exclusion temporaire de celui-ci.

**Hygiène, santé et sécurité à l'internat**

**Hygiène :**

Aucun élève ne peut être autorisé à dormir à même le matelas ; il est indispensable d'utiliser un drap. De même, la couverture ne peut être utilisée sans drap.

Une douche quotidienne est attendue pour tous.

Afin de préserver le calme dans l'étage et de respecter le repos de leurs camarades, les élèves ont accès aux sanitaires (douches et lavabos) jusqu'à 21 h 30. Chacun est tenu de respecter l'hygiène, la propreté et une certaine pudeur, en effet il n'est pas acceptable que les élèves se promènent partiellement nus. Il est recommandé, dans un souci de respect de l'environnement, que chacun utilise l'eau de façon responsable (ex : durée de la douche).

Chaque matin toutes les affaires dans la chambre doivent être disposées convenablement, rien ne doit rester au sol de façon à ce que le ménage puisse s'effectuer dans de bonnes conditions, les lits faits, les bureaux rangés.

L'entretien du linge est à la charge des familles.

Par soucis d'hygiène, il est demandé aux élèves de changer leurs draps tous les 15 jours.

Au moment du départ des vacances scolaires, les affaires des élèves doivent être ramenées à la maison pour permettre le bon déroulement des activités de nettoyage.

Aucune denrée périssable ne doit être entreposée et consommée à l'internat. Il est interdit de manger dans les chambres

**Infirmierie :**

En cas d'urgence entre 21h00 et 7h00 lors des nuits d'astreinte, le surveillant ou responsable d'astreinte se chargera de prévenir l'infirmière.

Si pour des raisons médicales, l'évacuation s'avère nécessaire, le surveillant en informera la famille ou les responsables, ainsi que le personnel d'astreinte.

Tout traitement médical doit être déposé à l'infirmierie avec un double de l'ordonnance.

**Détention d'objets dangereux :**

L'introduction et l'utilisation d'objets dangereux au sein de l'Etablissement est prohibée.

**Appareils électriques :**

Pour des raisons de sécurité, aucun appareil électrique ne peut être branché sur les prises dans les chambres, autre que chargeur de téléphone ou d'ordinateur portable. Sont prohibés, par exemple, les bouilloires, chauffages, fers à lisser, multiprises, guirlandes led...

**Stupéfiants :**

Il est interdit de fumer à l'internat, que ce soit de la cigarette, cigarette électronique, puff...

Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées et tous produits illicites à l'intérieur de l'établissement, de se présenter en état d'ébriété ou sous l'emprise d'une quelconque drogue.

Si un élève présente un état qui ne semble pas compatible avec la présence à l'internat, la famille sera appelée et s'engage à venir dans les meilleurs délais chercher l'élève.

Aucun élève ayant consommé des stupéfiants ou de l'alcool (même à l'extérieur de l'établissement) ne sera accepté à l'internat.

En cas d'absence exceptionnelle, je m'engage à prévenir le lycée avant 18h00. Vous pouvez joindre la vie scolaire du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 17h00 par mail : [lp.gelos@ac-bordeaux.fr](mailto:lp.gelos@ac-bordeaux.fr) ou par téléphone 05.59.06.04.44 (standard), 06.82.39.08.83 (téléphone internat), dans le cadre du bon déroulement du service d'internat le dimanche soir, une ponctualité est de rigueur, aussi en cas de retard / absence, merci de prévenir en amont via les canaux ci-dessus.